

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
17 Décembre 2015

Dossier complet le
17 Décembre 2015

N° d'enregistrement
F07415P0434

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement des Nénuphars comportant 28 lots.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
34° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 300 mètres carrés et inférieure à 40000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 3 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 3 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement du lotissement des Nénuphars comportant 28 lots, sur un terrain d'assiette de 3,31 hectares et une SHON < 40000 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet de lotir sera composé au maximum de 28 lots d'une surface comprise entre 744 et 1 238 m² (surface moyenne de 980 m²). La surface totale de ces lots est de 27431 m².

Les lots 1 à 12 feront partie (avec les aménagements de voirie) d'une première tranche, les lots 13 à 28 feront partie d'une seconde tranche.

Les parties collectives sont représentées par :

- La voirie permettant la circulation et l'accès au lot, d'une superficie de 3181 m²,
- Les accotements qui seront constitués de graves compactées, d'une superficie de 1309 m²,
- Les espaces verts (divisés dont les accotements accueillant les noues de gestion et de traitement des eaux) d'une superficie de 1200 m²,

La surface totale de la zone du projet est de 33 121 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux d'aménagement du lotissement (en deux tranches)..

Les travaux prévus pour une durée de 3 mois pourront être séquencés par phase. La première phase consistera à la réalisation de l'ensemble des travaux préalables à l'aménagement dont le terrassement l'ensemble des réseaux internes au projet (eaux pluviales dont massif d'infiltration, basse tension, télécom, eau potable et éclairage). La seconde consiste en la réalisation des voiries. Enfin la dernière, en la réalisation de l'ensemble des espaces verts et des divers travaux de finition.

Impossible de définir avec certitude la période tant que la consultation de réalisation des travaux n'est pas engagée (prévisionnel des travaux probablement à partir du printemps 2016).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les voiries permettront la circulation desservant les lots : vocation future lotissement résidentiel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet (et le bassin versant intercepté) d'une superficie d'environ 3,31 ha est susceptible d'être concerné par la rubrique 2.1.5.0. (« Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol... ») de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article 122-3 du Code de l'Environnement :

33° Permis d'aménager d'une ZAE sur un terrain d'assiette de 3,31 ha et de SHON <40000 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet de lotir sera composé au maximum de 28 lots d'une surface comprise entre 744 et 1238 m ² . La surface totale de ces lots est de 27431 m ² .	
Les parties collectives sont représentées par : - La voirie permettant la circulation et l'accès au lot, représente une superficie de 3181 m ² + Les accotements qui seront bitumés représentent une surface de 1309 m ² + Les espaces verts représenté par des accotements destinés à recevoir l'ouvrage de rétention des eaux pluviales représentent une surface de 1200 m ² . Le périmètre total de la zone du projet est de 33121 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Gelade

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 85' 66" 66 Lat. 45° 70' 90" 06

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

CUSSAC

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancienne prairie de pâture – fauche annuelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet.

CARTE COMMUNALE

Pour les rubriques 35^a à 37^a, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et forestier de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Périgord Limousin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rejet du trop plein des eaux pluviales se réalise dans un plan d'eau.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir évaluation simplifiée des zones Natura 2000 en annexe 6 du DLE.
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériau uniquement pour les couches de formes et les matériaux bitumineux pour constituer la voirie et les accotements.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendrent-ils la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains agricoles vont être impactés par les 33121 m ² du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendrent-ils des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins de terrassement généreront du bruit. En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire générera un bruit « de fond » un peu plus amplifié.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendrent-ils des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendrent-ils des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins de terrassement généreront des poussières et des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire générera des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> La voirie sera dotée d'un éclairage public de manière à sécuriser cet axe nouveau.</p> <p><input type="checkbox"/> Cet éclairage viendra se fondre dans le halo lumineux de la ville de Cussac. Toutefois, la nature des procédés d'éclairage sera d'une technologie plus moderne dont l'éclairage sera mieux ciblé vers le secteur du sol à éclairer.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> La conception des ouvrages et la circulation routière empruntant cet axe générera des rejets polluants dans l'air. Polluants liées à l'émission de gaz résidus de la combustion de l'énergie fossile.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>L'imperméabilisation des parcelles par leur urbanisation, la pose d'un drainage le long des voiries et le choix du traitement individuel à chaque parcelle va disperser les eaux pluviales par infiltration dans le sol. Le trop plein se concentrera sur un point bas des parcelles.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les ERU issues des parcelles à lotir ultérieurement seront traitées par le réseau séparatif à créer et les déchets ménagers dans chaque lot et les déchets ménagers bénéficieront du réseau de collecte de la ville, les déchets spécifiques aux entreprises seront éliminés par des filières adéquates.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> A moyen terme, lorsque les parcelles seront urbanisées, 33121 m² ne seront plus à la disponibilité de l'agriculture (prairie de pâture / fauche annuelle) et seront englobé au milieu urbain de la ville de Cussac.</p>

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les eaux pluviales du projet alimentent le talweg affluent de la Tardoire.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage a opté pour un dimensionnement de pluie de retour décennale pour l'ensemble des ouvrages de régulation des eaux pluviales de son projet, de plus l'infiltration dans le sol des eaux pluviales sera favorisée, via les techniques employés et la perméabilité moyenne du sol.

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

À la regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il doit en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé : Le projet de par sa taille et sa nature, est suffisamment décrit dans la notice d'impact du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé de manière concomitante à ce feuillet.

B. Annexes

B.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000, peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe Voir dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 87.	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir page 11 et annexe n°6)	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé. Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir annexe n°3)	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir page 7 annexe n°1, 2, 3 et 6)	X

B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

Voir intégralité du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 87.

1. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus : X

Fait à

CUSSAC

le

28 septembre 2015

Signature

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <small>Article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 87.</small>	X
3	AU minimum 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <small>Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir page 11 et annexe n°6)</small>	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <small>Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir annexe n°2)</small>	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <small>Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir page 7 annexe n°1, 2, 3 et 6)</small>	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Voir intégralité du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 87.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à

CUSSAC

le

28 septembre 2015

Signature



Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	GABETTE	Prénom	Luc
Qualité	Maire de Cussac		
Téi.	05 55 70 94 35	Fax	05 55 70 96 95
Courriel	mairie-cussac@orange.fr @		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXES

ANNEXE 1

**Localisation du bassin versant du ruisseau
récepteur des eaux pluviales du projet
sur carte IGN au 1/10 000^{ème}**

ANNEXE 2

Extrait du plan cadastral

-

Echelle au 1 / 2 000^{ème}

ANNEXE 3

***Projet de création du lotissement
Plan de masse du projet***

-

Echelle au 1/500^{ème}

ANNEXE 4

Calculs hydrauliques

Calculs hydrauliques
bassin versant urbanisé du talweg affluent
rive gauche de la Tardoire

Bassin versant élémentaire du talweg au droit de la confluence avec la Tardoire

Caractéristiques du ruisseau

Talweg (bassin versant de la Tardoire)
Première catégorie piscicole
Module au droit de la confluence de 6,46 l/s
 Q_{MNA5} au droit de la confluence de 0,92 l/s

Géométrie du bassin versant

Point culminant du bassin versant (en m)	347 m	
Point le plus bas du bassin versant (en m)	272 m	
dH (en m)	75 m	
Longueur de long parcours de l'eau L (en m)	1300 m	
Surface du bassin versant S ou A (en km ²)	0.44 km ²	
Pente du terrain I (en %) [avec $I=dH/L$]	0.058 sans unité	
Nature du bassin versant et coefficient de ruissellement	C	%surfacique
Zone urbanisée $0,30 < C < 0,50$	0.7	0.51
Sols imperméables avec végétation		
$I < 2\%$ $0,13 < C < 0,18$	0.2	0.32
Sols perméables avec végétation		
Forestier $0,03 < C < 0,07$	0.07	0.17
Coefficient de ruissellement C (sans unité)	0.433	sans unité

Données météorologiques du bassin versant

Coefficients de Montana	Décennal	Centennal
a	9.081	23.249
b	-0.705	-0.799
Paramètres de la région de retour de pluie		
$K = [a * 0,5^{(b * V)}] / 6,6$	2.54	7.23
$U = (-0,41 * b) * V$	0.36	0.43
$V = 1 / (1 + 0,287 * b)$	1.25	1.30
$W = (0,95 + 0,507 * b) * V$	0.74	0.71

Calcul de l'intensité de pluie $i = a * t_c^b$	66.38	128.35	mm/h
--	--------------	---------------	-------------

Pluviométrie moyenne annuelle P_a 1014 mm

Pluviométrie moyenne décennale P_{i10} 76 mm

Température moyenne interannuelle t_a 10.9 °C

Calcul du temps de concentration

Ventura $t_c = 7,62 * (S/I)^{0,5}$	21.1
Kirpich $t_c = K_2 * L^{0,77} * I^{-0,385}$	14.6
Passini $t_c = 6,48 * (S * L)^{(1/3)} / (S^{0,5})$	22.4
Giandotti $t_c = (4 * S^{0,5} + 1,5 * L) / (0,8 * (L * I)^{0,5})$	21.1
Temps concentration moyen en minutes	20 min

Méthode de Crupédix

$$Q_x = R \times S^{0,8} \times (P_{i10}/80)^2$$

	Décennal	Centennal
Débit de crue de retour	0.47	0.90 m³/s

Méthode de Socose

avec € constante = 0.987

$\ln(D) = -0,69 + 0,32 \times \ln(S) + 2,2 \times (P_a/P_{i10} \times 1/t_a)^{0,5}$	$\ln(D) = 1.4835$
La durée caractéristique de crue est : Avec $D = e^{(\ln(D))}$	$D = 4.4082$
L'interception potentielle est : Avec $J = 260 + 21 \times \ln(S/L) - 54 \times (P_a/P_{i10})^{0,5}$	$J = 40.147$
L'indice pluviométrique : Avec $k = 24^b \times P_{i10} / (21 + 21 \times S^{0,5} / (30^3 \times D^{0,5}))$	$K = 34.012$
Le nombre intermédiaire: Avec $\rho = 1 - J / (5 \times k \times (1,25 \times D)^{(1-b)})$	$\rho = 0.8573$
Débit décennal Avec $Q_{i10} = \epsilon \times k \times S \times \rho^2 / ((1,25 \times D)^b \times (15 - 12 \rho))$	$Q_d = \mathbf{0.70 \text{ m}^3/\text{s}}$
	$Q_c = \mathbf{1.33 \text{ m}^3/\text{s}}$

Calculs hydrauliques
zone de projet et bassin versant intercepté
Etat initial

BASSIN VERSANT

Temps de concentration

Etat initial

Surface du bassin versant	0.033	km ²
Point culminant du bassin versant	322	m
Point le plus bas du bassin versant	307	m
dH	15	m
Longueur de long parcours de l'eau L	400	m
Pente du terrain I	0.038	m/m

Caquot	3	min
Bourrier	8	min
Ventura	7	min
Kirpich	7	min

Temps concentration moyen en minutes	6	min
--------------------------------------	----------	------------

Méthode rationnelle

Etat initial

Formule

$$Q_d = K_1 \times C \times i \times A$$

Coefficients
de Montana

a 9.081
b -0.705

T_c	Temps de concentration	6	minutes
K_1		0.17	
C	Coef de ruissellement dépendant de l'impluvium (sans unité)	0.200	
i	Intensité de la pluie en mm/minutes	2.47	mm/minutes
A	Surface du bassin versant en hectare	3.31	ha
Q_d	Débit de pointe annuel	0.12	m³/s
Q_v	Débit de pointe décennal	0.27	m³/s
Q_v	Débit de pointe vicennal	0.34	m³/s
Q_t	Débit de pointe trentennal	0.38	m³/s
Q_c	Débit de pointe centennal	0.52	m³/s

BASSIN VERSANT

Caquot

Etat initial

$$Q_{10} = K \times I^u \times C^v \times A^w$$

Coefficients de Montana		
a	9.081	
b	-0.705	
Paramètres de la région de retour de pluie		
K	2.54	
U	0.36	
V	1.25	
W	0.74	
Point culminant du bassin versant (en m)	322	m
Point le plus bas du bassin versant (en m)	307	m
dH (en m)	15	m
Longueur de long parcours de l'eau L (en m)	400	m
Pente du terrain I	0.038	m/m
Surface du bassin versant S	3.31	ha
Coefficient de ruissellement C	0.200	
Coefficient R corrigeant la géométrie du BV =L/racine(S)	2.20	
R 1 1,25 1,5 2 2,5 3 4		
K 1,5 1,3 1,2 1 0,9 0,8 0,67		
Ce qui permet de prendre une valeur K		
$K = 0,0864 \cdot R^2 + 0,6801 \cdot R + 2,0501$	0.97	

Débit de crue de retour 10 ans estimé	0.25	
Débit de crue de retour annuel	0.10	m ³ /s
Débit de crue de retour 10 ans corrigé	0.24	m ³ /s
Débit de crue de retour 20 ans	0.30	m ³ /s
Débit de crue de retour 30 ans	0.34	m ³ /s
Débit de crue de retour centennal	0.46	m ³ /s

Moyenne des 2 méthodes

Débit de crue de retour annuel	0.11	m ³ /s
Débit de crue de retour 10 ans corrigé	0.26	m ³ /s
Débit de crue de retour 20 ans	0.32	m ³ /s
Débit de crue de retour 30 ans	0.36	m ³ /s
Débit de crue de retour centennal	0.49	m ³ /s

Calculs hydrauliques
zone de projet et bassin versant intercepté
Après aménagement

BASSIN VERSANT

Temps de concentration

Après aménagement

Surface du bassin versant	0.033	km ²
Point culminant du bassin versant	322	m
Point le plus bas du bassin versant	307	m
dH	15	m
Longueur de long parcours de l'eau L	400	m
Pente du terrain I	0.038	m/m

Caquot	3	min
Bourrier	8	min
Ventura	7	min
Kirpich	7	min

Temps concentration moyen en minutes	6	min
--------------------------------------	----------	------------

Méthode rationnelle

Après aménagement

Formule

$$Q_d = K_1 \times C \times i \times A$$

Coefficients
de Montana

a 9.081
b -0.705

T_c	Temps de concentration	6	minutes
K_1		0.17	
C	Coef de ruissellement dépendant de l'impluvium (sans unité)	0.585	
i	Intensité de la pluie en mm/minutes	2.47	mm/minutes
A	Surface du bassin versant en hectare	3.31	ha
Q_d	Débit de pointe annuel	0.34	m³/s
Q_v	Débit de pointe décennal	0.80	m³/s
Q_v	Débit de pointe vicennal	1.00	m³/s
Q_t	Débit de pointe trentennal	1.12	m³/s
Q_c	Débit de pointe centennal	1.53	m³/s

BASSIN VERSANT

Caquot

Après aménagement

$$Q_{10} = K \times I^u \times C^v \times A^w$$

Coefficients de Montana		
a		9.081
b		-0.705
Paramètres de la région de retour de pluie		
K		2.54
U		0.36
V		1.25
W		0.74
Point culminant du bassin versant (en m)	322	m
Point le plus bas du bassin versant (en m)	307	m
dH (en m)	15	m
Longueur de long parcours de l'eau L (en m)	400	m
Pente du terrain I	0.038	m/m
Surface du bassin versant S	3.31	ha
Coefficient de ruissellement C	0.585	
Coefficient R corrigeant la géométrie du BV =L/racine(S)	2.20	
R 1 1,25 1,5 2 2,5 3 4		
K 1,5 1,3 1,2 1 0,9 0,8 0,67		
Ce qui permet de prendre une valeur K		
K = 0,0864*R ² +0,6801*R+2,0501	0.97	

Débit de crue de retour 10 ans estimé	0.96	
Débit de crue de retour annuel	0.40	m ³ /s
Débit de crue de retour 10 ans corrigé	0.93	m ³ /s
Débit de crue de retour 20 ans	1.17	m ³ /s
Débit de crue de retour 30 ans	1.31	m ³ /s
Débit de crue de retour centennal	1.78	m ³ /s

Moyenne des 2 méthodes

Débit de crue de retour annuel	0.37	m ³ /s
Débit de crue de retour 10 ans corrigé	0.87	m ³ /s
Débit de crue de retour 20 ans	1.08	m ³ /s
Débit de crue de retour 30 ans	1.21	m ³ /s
Débit de crue de retour centennal	1.65	m ³ /s

RECAPITULATIF	Avant	Après	différentiel
Débit de crue de retour annuel	0.11	0.37	0.26
Débit de crue de retour 10 ans corrigé	0.26	0.87	0.61
Débit de crue de retour 20 ans	0.32	1.08	0.76
Débit de crue de retour 30 ans	0.36	1.21	0.85
Débit de crue de retour centennal	0.49	1.65	1.16

Calculs hydrauliques
Dimensionnement des ouvrages de rétention
nécessaire

Ouvrage de rétention
pour les espaces collectifs

Détermination de l'ouvrage de régulation des eaux pluviales des espaces collectifs

Caractéristiques du drain de rétention/infiltration

Longueur	440 m
Largeur	0.7 m
Profondeur maxi cunette	0.1 m
Hauteur de terre végétale	0.15 m
Profondeur de la canalisation	1.4 m
Hauteur de tranchée	1.5 m
Hauteur de grave	1.25 m
Porosité du matériau	30 %
Volume du massif	385 m ³
Diamètre du drain	0.315 m
Volume rétention utile	119 m³

Débit d'infiltration en fond de massif

Perméabilité du sol	20 mm/h
Perméabilité du sol	5.5556E-06 m/s
Surface de l'interface d'infiltration	673.2 m ²
Débit d'infiltration Q _s	3.7400E-03 m ³ /s

Méthode des pluies

Coefficient de Montana	a=	9.081
retour 10 ans	b=	-0.705

Débit d'infiltration Q _s	3.7 l/s
Débit de fuite vers l'exutoire	10.0 l/s
Débit de fuite total théorique	13.7 l/s
Surface du bassin versant	0.5690 ha
Coefficient d'apport	0.752
Hauteur équivalent au débit de fuite	11.56
Tmax	41.83 minutes
Δ H _{max}	19.26 mm
Coefficient de correction par rapport à l'ajutage	1.18
Volume de rétention nécessaire	98 m³

Le volume de rétention au sein
des matériaux du fossé drainant
récupérant les eaux
de voiries et d'accotements du lotissement
permet la gestion des eaux pluviales des espaces collectifs

Calculs hydrauliques
Dimensionnement des ouvrages de rétention
nécessaire

Ouvrage de rétention
Individuel pour chaque lot

Exemples de calcul pour implanter un ouvrage individuel de régulation des EP par infiltration

Caractéristiques du massif de rétention

Longueur	7.5 m
Largeur	7.5 m
Profondeur de la canalisation	0.3 m
Profondeur du massif	1.5 m
Porosité du matériau	30 %
Volume du massif	84.375 m ³
Surface de contact	92.25 m ²
Volume rétention utile	20.25 m³

Caractéristiques de la noue

Largeur en gueule	8.2 m
Largeur à la base	1 m
Pente 6/1	0.17 en m/m
Longueur en gueule	12.2 m
Longueur à la base	5 m
Hauteur géométrique	0.6 m
Hauteur utile en eau H_{ut}	0.55 m
Périmètre mouillée	7.69 m
Surface mouillée	2.37 m ²
Rayon hydraulique	0.31 m
Surface S_0	5.00 m ²
Surface S_1	35.69 m ²
Surface S_2 miroir	88.16 m ²
Volume rétention utile V_R	21.63 m³

Avec $V_R = (H_{ut} / 6) \times (S_0 + 4 \times S_1 + S_2)$

Avec S_0 : Surface du fond,

S_1 : Surface à mi hauteur en eau ($H_{ut}/2$)

S_2 : Surface à hauteur en eau (H_{ut})

Attention cette forme géométrique est non contractuelle

Cet ouvrage peut être de nature, de forme différente, tant que le volume et la hauteur de rétention et la surface de l'interface d'infiltration de l'ouvrage restent identiques

Débit d'infiltration en fond de massif

Perméabilité du sol	20 mm/h
Perméabilité du sol	5.5556E-06 m/s
Surface de l'interface d'infiltration	92.25 m ²
Débit d'infiltration Q _s	5.1250E-04 m ³ /s

Méthode des pluies

Coefficient de Montana	a=	9.081
retour 10 ans	b=	-0.705

Débit d'infiltration Q _s	0.5 l/s
Débit de fuite vers l'exutoire	0.0 l/s
Débit de fuite total théorique	0.5 l/s
Surface du bassin versant	0.098 ha
Coefficient d'apport	0.55
Hauteur équivalente au débit de fuite	
	3.42
Tmax	235.07 minutes
Δ H _{max}	32.05 mm
Volume de rétention nécessaire	20.38 m³

ANNEXE 5

Bilans SATA de la STEP de 2014 et 2015

SATA - Rapport de visite avec Assistance

Intervention du 26/05/2015

CUSSAC - La Fontanelle

Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation - Code national (SANDRE) : CUSSAC - 0587054V001
Capacité constructeur - Date mise en service : 900 EH (54 kg DBO₅/j) - 150 m³/j - juin 1975
Maître d'ouvrage - Exploitant : Mairie - Mairie
Maître d'œuvre - Constructeur : DDE - Société CAEER
Type de réseau - Type d'épuration : Mixte - Boues activées
Filières eau : Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification
Filières boues : Epaissement, Deshydratation naturelle
Nom du milieu récepteur : Ru puis la Tardoire

Conditions d'intervention - Observations sur les ouvrages

Nom des personnes rencontrées : Secrétariat Mairie
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Madame Nathalie CHOURROT
Heure de la visite : 10h20
Conditions météorologiques : Temps sec ensoleillé

Prétraitements	Le déversoir d'orage ne présente plus de fuite. Le tamis hélicoïdal tourne mais aucun déchet n'est présent dans la poubelle de récupération.
Traitement biologique	Aération forte. Des flottants sont présents sur le clarificateur - Prévoir l'extraction des boues
Traitement des boues	Silo plein au ¾. Deux lits de séchage pleins.
Cahier d'exploitation	Tenue régulière

Compteurs sur la station d'épuration

Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 321 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 09/07/2014	kWh/j depuis le 05/03/2014 (#14mois)
EDF - N	108790	24,2	22,9
EDF - J	138002	47,2	44,8
TOTAL		71,4	67,7

Test de décantation Bassin d'aération

Dilution	V30 (ml/l)	MES (g/l)	V corrigé	I.B. ⁽¹⁾ (ml/g)
1/2	935	2,07	1870	903
1/4	350	2,07	1400	676

⁽¹⁾ IB (Indice de boue) = Vcorrigé / MES. L'indice de Mohlman est égal à l'indice de boues sans dilution.

Mesures :

Paramètre	Valeur	Unité
Temp. eau	15,4	Unité inconnue
pH	7,28	unité pH
MES	2,07	g/L
O2 dissous	3,91	mg(O2)/L

Commentaires :

Floc peu formé
Surnageant pas clair
Interface floue

Tests : eau épurée

PH	N-NH4 (mg/l)	N-NO3 (mg/l)	P-PO4 (mg/l)	Temp. (°C)
7,31	7	0	2	15

Conclusions :

- L'effluent brut est très dilué.
- Le déversoir d'orage a été réparé. Le tamis hélicoïdal fonctionne mais aucun déchet n'est présent dans la poubelle. Il faut veiller au bon fonctionnement de ce dégrilleur. Quelques déchets sont présents dans le bassin d'aération.
- L'oxygénation du bassin d'aération semble un peu forte, néanmoins il n'y a pas de nitrate en sortie de station. Lors des visites hebdomadaires, il faudrait contrôler les concentrations en ammoniacque et nitrates afin de régler la turbine.
- La présence de flottants dans le clarificateur pourrait entraîner des pertes de pollution lors d'à coups hydrauliques. Il faut veiller à extraire régulièrement les boues afin d'améliorer le fonctionnement de la station.

SATA – Rapport de visite d'Autosurveillance réglementaire

Intervention du 09/07/2014

CUSSAC - La Fontanelle

Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation - Code national (SANDRE) : CUSSAC - 0587054V001
Capacité constructeur - Date de mise en service : 900 EH (54 kg/j DBO₅) - 150 m³/j - juin 1975
Maître d'ouvrage - Exploitant : Mairie - Mairie
Maître d'œuvre - Constructeur : DDE - Société CAEER
Type de réseau - Type d'épuration : Mixte - Boues activées
Filières eau : Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification
Filières boues : Epaissement, Deshydratation naturelle
Nom du milieu récepteur : Ru puis la Tardoire

Conditions d'intervention - Observations sur les ouvrages

Nom des personnes rencontrées : Employé communal
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Monsieur David BRUNET
Heure de la visite : 11h
Conditions météorologiques : Temps humide
Hauteur des précipitations : 1 mm

Prétraitements	Correctement entretenus, déversoir d'orage à réparer
Traitement biologique	Bassin d'aération : concentration de boues correcte, aération insuffisante Clarificateur : mousse en surface
Traitement des boues	Lits de séchage non utilisés
Cahier d'exploitation	Tenue régulière
Mesure de débit	Sortie : déversoir triangulaire type « 1/4 de 90° » pour lequel : B=310 mm, p=135 mm, Q _{max} = 13,9 l/s, H _{max} = 274 mm, H départ : 113 mm.
Prélèvements	Entrée : préleveur automatique monoflacon : 40 ml d'eau usée pompée tous les m ³ mesurés en sortie Sortie : préleveur automatique monoflacon : 40 ml pompés toutes les 15 minutes

Conditions de mesures

Les mesures ont été effectuées du mercredi 9 juillet 2014 à 12 h au jeudi 10 juillet 2014 à 12 h. Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions avec quelques averses éparses.

Compteurs

Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 126 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 05/03/2014	kWh/j depuis le 26/06/2013 (#12mois)	kWh le jour du bilan	Commentaires
EDF - N	101019	19,5	20	26	
EDF - J	122841	38,7	40,0	59	
TOTAL		58,2	60,0	85	

Nombre de kW.h/kg de DBO₅ éliminé : 4,15
Nombre de kW.h/m³ d'eau traitée : 0,688

Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 254 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 28/10/2013	Fonctionnement le jour du bilan	Commentaires
Aération	33892	17,45	18,61	
R	18992	9,34	8,49	

Test de décantation Bassin d'aération

Dilution	V30 (ml/l)	MES (g/l)	V corrigé	I.B. ⁽¹⁾ (ml/g)
1/2	400	2,50	800	320
1/4	220	2,50	880	352

⁽¹⁾ IB (Indice de boue) = $V_{\text{corrigé}} / \text{MES}$. L'indice de Mohlman est égal à l'indice de boues sans dilution.

Mesures :

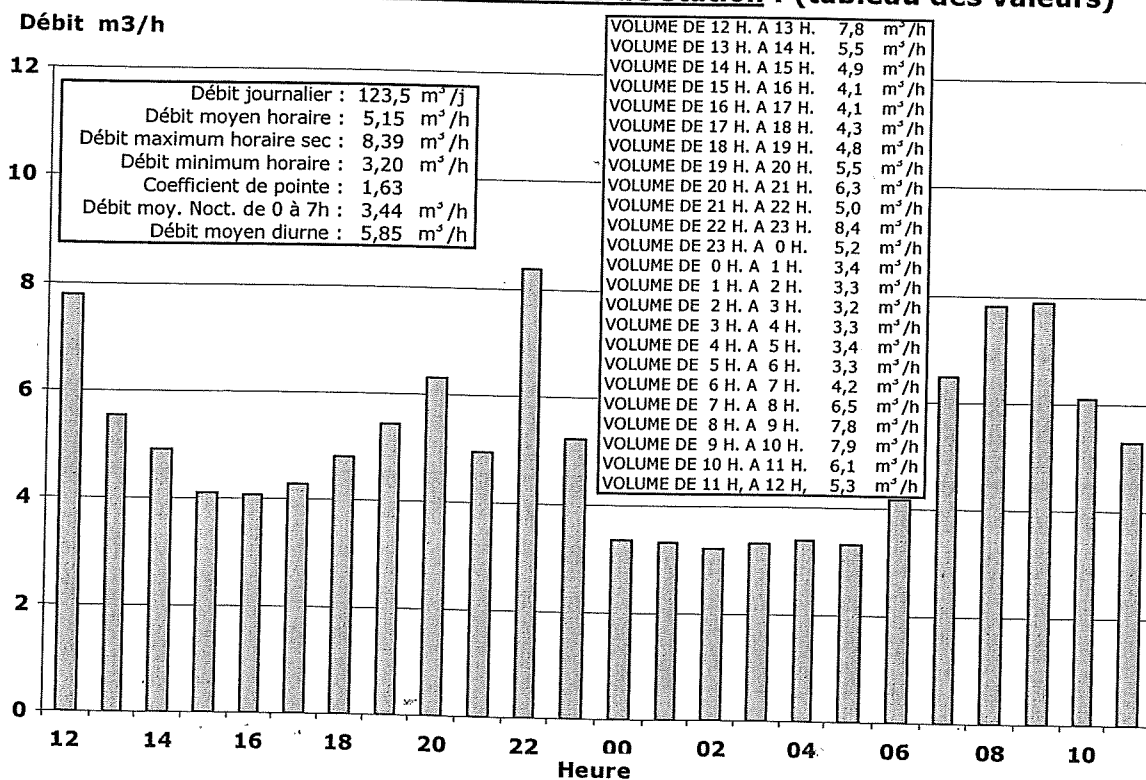
Paramètre	Valeur	Unité
Temp. eau	18	Unité inconnue
pH	8,29	unité pH
MES	2,50	g/L
O2 dissous	0,200	mg(O2)/L

Commentaires :

- Interface peu nette
- Surnageant trouble
- Flocc peu formé

Charge hydraulique :

Diagramme des débits horaires en sortie de station : (tableau des valeurs)



Rappels :

- Période nocturne de 0 heure à 7 heures
- Conditions météorologiques : Temps humide
- Hauteur de pluie le jour de l'intervention : 1 mm

Synthèse :

Paramètres	Nominal	Mesuré	%
Volume journalier (m ³ /j)	150	124	82,4
Volume diurne en entrée m ³		90,1	
Volume nocturne en entrée m ³		33,5	
Débit horaire moyen (m ³ /h)	6,25	5,15	82,4
Débit horaire mini (m ³ /h)		3,20	
Débit horaire de pointe (par temps sec pour le nominal) (m ³ /h)		8,39	
Coefficient de pointe		1,63	

Flux et rendements :

Tableau des concentrations et charges « Entrée/Sortie »

Paramètre	Entrée			Sortie		
	Concent. mg/l	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent. mg/l	Charge (kg/j)	Rend. (%)
pH	8,36			8,30		
MES	160	19,8		18	2,22	89
DBO5	180	22,2	41,2	14	1,73	92
DCO	423	52,3		64	7,91	85
NH4+	29,8	3,68		23	2,84	23
NO2-	0,01000	0,00124		0,330	0,0408	
NO3-	0,120	0,0148		<0,450	<0,0556	
NK	48,2	5,95		27,6	3,41	43
NGL	48,3	5,97		28,4	3,51	41
P total	5,76	0,712		1,44	0,178	75
DCO/DBO	2,35			4,57		

Estimation de la population équivalente raccordée

Le jour de l'intervention, la population équivalente raccordée est estimée à :

- 824 EH au niveau hydraulique
- 371 EH au niveau organique (DBO₅)
- 435 EH au niveau organique (DCO)

Respect des exigences épuratoires

Paramètre	Sortie mesurée		Exigences épuratoires		
	Concent. mg/l	Rend. (%)	Concent. mg/l	Rend. (%)	Concent. Réduisant
MES	18	89		50	
DBO5	14	92	35	60	
DCO	64	85		60	
NH4+	23	23			
NO2-	0,330				
NO3-	<0,450				
NK	27,6	43			
NGL	28,4	41			
P total	1,44	75			

Paramètres de fonctionnement

Ratios :

DCO / DBO ₅	MES / DBO ₅	DBO ₅ /NTK/Pt	Minimum à respecter DBO ₅ /NTK/Pt
2,35	0,889	100/27/3,2	100/5/1

Conclusions

Synthèse des principaux résultats :

	Capacité nominale		Capacité mesurée		Bilan	
Charge hydraulique	150 m ³ /j	900 EH	124 m ³ /j	824 EH	82%	
Charge organique	54 kg/j DBO ₅	900 EH	22 kg/j DBO ₅	371 EH	41%	

	MES			DCO			DBO ₅			NK			NGL			Pt		
	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
	19,8	18	89	52,3	64	85	22,2	14	92	5,9	27,6	43	6	28,4	41	0,7	1,4	75
Norm			50			60		35	60									

Equilibre nutritionnel DBO₅/N/Ptot : **100/27/3,2** - Rapport DCO/DBO : **2,3**

Conclusions :

- La charge hydraulique admise sur la station représente 82% de sa capacité nominale. La part des eaux claires parasites d'infiltration est d'environ 3 m³/h soit 72 m³ par jour. Les effluents d'origine strictement domestique, 56 m³, correspondent par conséquent à 350 habitants raccordés. A noter qu'une partie du débit n'est pas comptabilisée à cause de la fuite permanente au niveau du déversoir d'orage en entrée de station.
- La charge organique correspond à moins de la moitié de la capacité de la station.
- L'oxygénation dans le bassin d'aération était insuffisante et ne permettait pas la nitrification optimum des matières azotées : concentration en azote ammoniacal dans l'eau traitée forte et absence de nitrates. Le temps de fonctionnement de la turbine (17h15 par jour) et l'alternance entre période d'aérobie et d'anoxie étaient satisfaisants, mais la vitesse de rotation de la turbine a été augmentée (passage de 6 à 8).
- Dans les conditions de charges organiques et hydrauliques, les rendements épuratoires et la concentration en DBO₅ satisfont les exigences épuratoires.
- A cause du défaut d'aération, l'abattement des matières azotées est médiocre.
- Le fonctionnement de la station est correct par temps sec, mais les surcharges hydrauliques réduisent l'efficacité du système (perte de pollution dans le réseau, départs de boues avec l'eau traitée). Le temps d'aération doit être ajusté en fonction des résultats de tests simples (ammoniacque et nitrate).

ANNEXE 6

***Formulaire d'évaluation simplifiée des
incidences Natura 2000.***

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Monsieur le Maire de Cussac.

Commune et département du projet : CUSSAC 87

Adresse : 1, place de la Mairie 87 150 CUSSAC

Téléphone : 05 55 70 94 35

Fax 05 55 70 96 95

Email E-mail : mairie-cussac@orange.fr

Nom du projet : Lotissement des Nénuphats

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste à la création d'un lotissement résidentiel de 28 lots.
Les travaux seront temporaires mais les infrastructures seront permanentes.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : CUSSAC

N° Département : 87

Lieu-dit : La Gelade

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93 →)

n° de site(s) : (FR93 →)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A environ 7 km du site n° 7200809 : Réseau hydrographique de la Haute Dronne

A environ 25 km du site n°FR5400408 : Vallée de la Tardoire (en Charente)

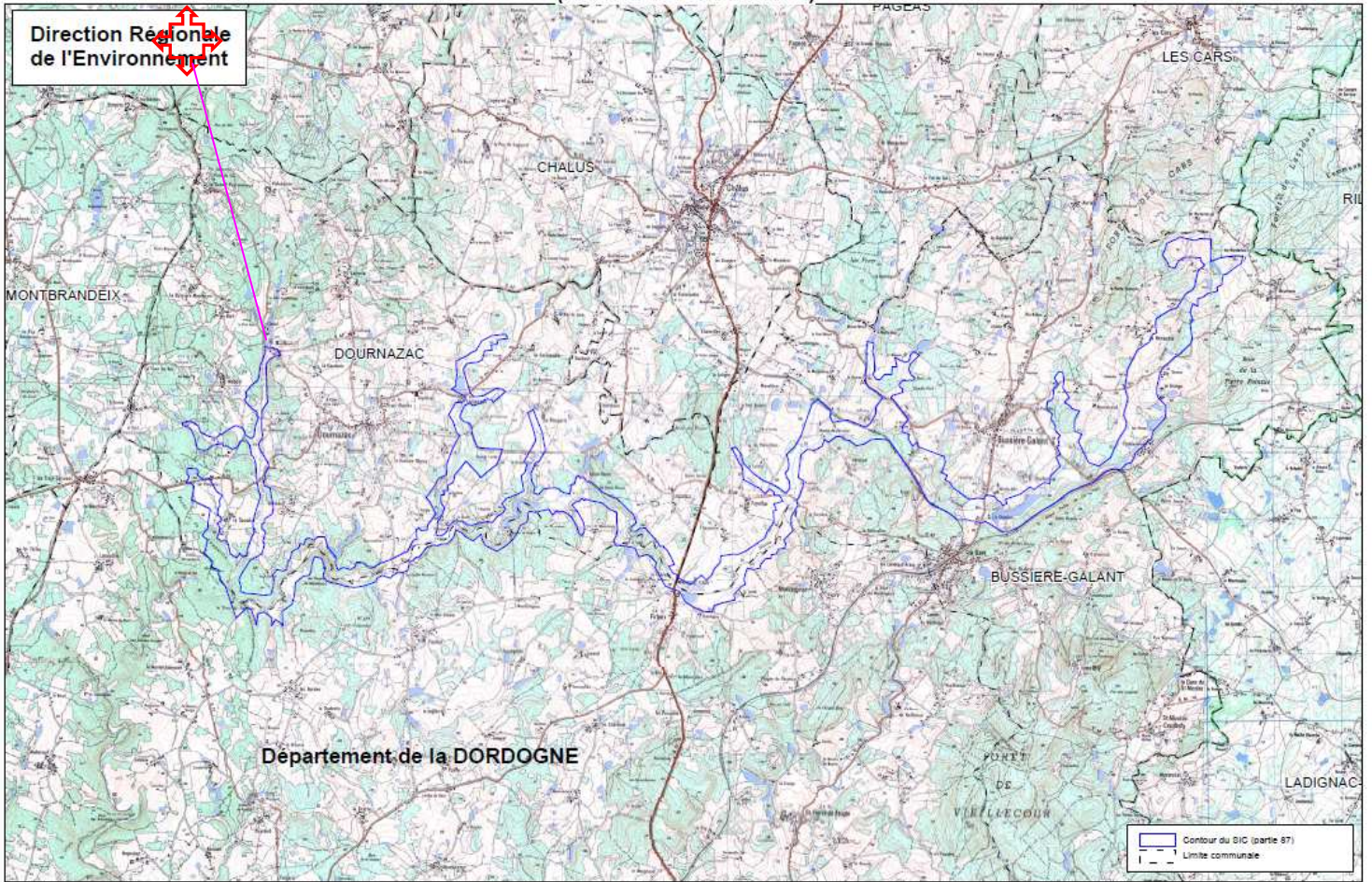


Localisation du lieu du projet

Voir extrait des cartes issues de la DREAL limousin et du site Natura 2000.gouv.fr

Les cartes ci-dessous figurent sans échelle

NATURA 2000 : SIC DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA HAUTE DRONNE
(PARTIE HAUTE-VIENNE)



VALLEE DE LA TARDOIRE



c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **42146 m²** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante)

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : < **33121 m²**

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet de lotir sera composé au maximum de 28 lots d'une surface comprise entre 744 et 1 238 m² (surface moyenne de 980 m²). La surface totale de ces lots est de 27431m².

Les parties collectives sont représentées par :

- La voirie permettant la circulation et l'accès au lot, d'une superficie de 3181 m²,
- Les accotements qui seront constitués de graves compactées, d'une superficie de 1309 m²,
- Les espaces verts (divisés dont les accotements accueillant les noues de gestion et de traitement des eaux) d'une superficie de 1200 m²,

La surface totale de la zone du projet est de 33 121 m².

Dans le cadre des travaux de la voirie interne, il sera implanté tous les réseaux nécessaires à la viabilisation du site (AEP, Télécom, EDF, éclairage, Eaux Usées et à l'exception des Eaux Pluviales).

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : quatre mois (jours, mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : la fréquence des travaux est unique. Le projet de lotissement est permanent.

Impossible de définir avec certitude la période tant que la consultation de réalisation des travaux n'est pas engagée (prévisionnel des travaux probablement à partir du printemps 2016)

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les terrassements mettront les terrains « à nu ». Le ruissellement pourra avoir un impact temporaire sur le milieu récepteur. Pour limiter l'impact nous préconisons de réaliser les terrassements en période sèche et de terrasser la noue avant la pose des réseaux et la réalisation des terrassements généraux en amont.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000^{ème} ou au 1/50000^{ème}.

Rejets dans le milieu aquatique : rejet non direct mais le milieu aquatique pérenne se situe en aval immédiat au niveau du plan d'eau. Le ruissellement sur les sols végétalisés diminuera fortement les Matières en suspension. De plus, le plan d'eau déjà existant servira de décanteur naturel. Ces impacts ne concerneront pas la zone Natura 2000 car son éloignement est important.

Pistes de chantier, circulation : les sols seront mis « à nu » par les terrassements. La circulation de chantier sera temporaire. Après aménagement du site, la circulation des véhicules légers sera permanente. Ces impacts ne concerneront pas la zone Natura 2000 car son éloignement est important.

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations : En phase de travaux, les sols seront mis « à nu » par les terrassements et pourront générer des poussières. Les engins de terrassement génèreront des vibrations. Ces impacts ne concerneront pas la zone Natura 2000 car son éloignement est important.

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits : En phase de travaux, les engins de terrassement génèreront du bruit. En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire génèrera un bruit « de fond » un peu plus amplifié. Ces impacts n'auront pas d'incidence sur la zone Natura 2000 car son éloignement est important. Le type bocager des paysages environnant diminuera les vibrations sonores.

Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche : pour les parcelles situées à proximité et concernées par le projet
- Chasse : pour les parcelles situées à proximité du projet
- Pêche : pour les parcelles situées en aval du projet (plans d'eau et ruisseau de 1° catégorie piscicole)
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture : pour les parcelles situées à proximité du projet
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : Présence de 8 chalets existant et la voirie de pourtour des plans d'eau.

Autre (préciser l'usage) :

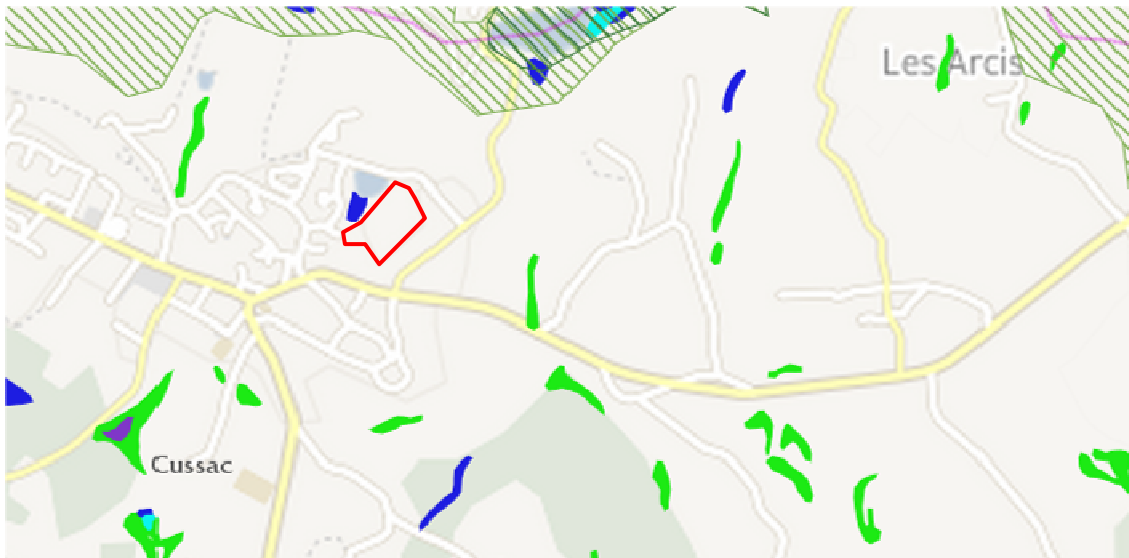
Commentaires :

Le projet s'intègre dans un développement local. La zone d'influence du projet n'affectera pas le site NATURA 2000 le plus proche.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Extrait des informations environnementales en Limousin (carmen)

En bleu : Bois humide se situant en amont et en queue de l'étang.



Vue d'ensemble



Vue du plan d'eau

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		Ancienne prairie de pâture ou de fauche pour élevage extensif
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		Présence du plan d'eau et d'un bois humide en amont et en queue du plan d'eau. Ces secteurs sont hors de l'emprise du projet qui n'aura pas d'impact sur ces entités.
Autre type de milieu		

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		Le site est une ancienne prairie de pâture et de fauche pour l'élevage extensif
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		Aucune zone humide, ni cours d'eau n'est présent dans le périmètre d'implantation du plan d'eau. Un plan d'eau est présent en aval immédiat de la zone de projet
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Crapaud commun – <i>Bufo bufo</i>	Potentielle	
	Grenouille verte – <i>Rana esculenta</i>	Potentielle	
Crustacés	Aucun	
Mollusques	escargots <i>Cepaea nemoralis</i> , <i>Cepaea hortensis</i>	Potentielle	
Insectes	Sauterelles - <i>Tettigoniodea tettigoniidae</i>	Présence	
	grillons - <i>Gryllus campestris</i>	Présence	
	des lombrics – <i>Lumbricus terrestris</i> , <i>Lumbricus rubellus</i> ou <i>Eisenia fetida</i>	Présence	
Mammifères terrestres	Taupe – <i>Talpa europaea</i>	Présence	
	Hérisson – <i>Erinaceus europaeus</i>	Potentielle	
	Ecureuil – <i>Sciurus vulgaris</i>	Potentielle	
Oiseaux	Pigeon ramier - <i>Columba palumbus</i>	Présence	
	Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i>	Potentielle	
	Buse variable – <i>Buteo Buteo</i>	Présence	
	Merle noir – <i>Turdus merlura</i>	Présence	
Plantes	Graminées diverses	Présence	
	Pissenlit - <i>Taraxacum albidum</i>	Présence	
	Les orties - <i>Urtica dioica</i> , <i>Urtica urens</i>	Présence	Dans les haies voisines
	Fougère commune - <i>Pteridium aquilinum</i>	Présence	Dans les haies voisines
	Les ronces - <i>Rubus fruticosus</i>	Présence	Dans les haies voisines
	Chêne pédonculé - <i>Quercus robur</i>	Présence	Dans les haies voisines
	le châtaignier, <i>Castanea sativa</i>	Présence	Dans les haies voisines
	Le noisetier – <i>Coryllus avellana</i>	Présence	Dans les haies voisines
	le sureau - <i>Sambucus spinosa</i>	Présence	Dans les haies voisines
	Le prunellier - <i>Prunus spinosa</i>	Présence	Dans les haies voisines
	L'aubépine - <i>Crataegus monogyna</i>	Présence	Dans les haies voisines
	Le lierre - <i>Hedera helix</i>	Présence	Dans les haies voisines
Poissons	Présence	Dans les plans d'eau liés au projet

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet va impacter le milieu en imperméabilisant 1,94 ha. Cette imperméabilisation va détruire uniquement l'espace de prairie ancienne avec sa flore et sa faune associée.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

L'imperméabilisation détruira les espèces végétales et l'habitat naturel de la faune associé (insectes en particulier).

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

A ce niveau, les perturbations des espèces animales potentielles seront dès lors probables, dans des proportions difficiles à évaluer.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/>

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/20/Tousthemes.map>

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/REGFR63.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.limousin.ecologie.gouv.fr/spip.php?rubrique116>

Voir la liste des DDT dans l' « *Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000* »

ANNEXE 7

***Formulaires Cerfa n°14752*01 et
n°14734*01 permettant l'examen « au cas
par cas » par l'autorité environnementale.***

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement des Nénuphars comportant 28 lots.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
34° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit créé une SHON supérieure ou égale à 300 mètres carrés et inférieure à 40000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 3 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 3 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40000 mètres carrés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement du lotissement des Nénuphars comportant 28 lots, sur un terrain d'assiette de 3,31 hectares et une SHON < 40000 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet de lotir sera composé au maximum de 28 lots d'une surface comprise entre 744 et 1 238 m² (surface moyenne de 980 m²). La surface totale de ces lots est de 27431m².

Les lots 1 à 12 feront partie (avec les aménagements de voirie) d'une première tranche, les lots 13 à 28 feront partie d'une seconde tranche.

Les parties collectives sont représentées par :

- La voirie permettant la circulation et l'accès au lot, d'une superficie de 3181 m²,
- Les accotements qui seront constitués de graves compactées, d'une superficie de 1309 m²,
- Les espaces verts (divisés dont les accotements accueillant les noues de gestion et de traitement des eaux) d'une superficie de 1200 m²,

La surface totale de la zone du projet est de 33 121 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux d'aménagement du lotissement (en deux tranches)..

Les travaux prévus pour une durée de 3 mois pourront être séquencés par phase. La première phase consistera à la réalisation de l'ensemble des travaux préalables à l'aménagement dont le terrassement l'ensemble des réseaux internes au projet (eaux pluviales dont massif d'infiltration, basse tension, télécom, eau potable et éclairage). La seconde consiste en la réalisation des voiries. Enfin la dernière, en la réalisation de l'ensemble des espaces verts et des divers travaux de finition.

Impossible de définir avec certitude la période tant que la consultation de réalisation des travaux n'est pas engagée (prévisionnel des travaux probablement à partir du printemps 2016).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les voiries permettront la circulation desservant les lots : vocation future lotissement résidentiel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet (et le bassin versant intercepté) d'une superficie d'environ 3,31 ha est susceptible d'être concerné par la rubrique 2.1.5.0. (« Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol... ») de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article 122-3 du Code de l'Environnement :

33° Permis d'aménager d'une ZAE sur un terrain d'assiette de 3,31 ha et de SHON <40000 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet de lotir sera composé au maximum de 28 lots d'une surface comprise entre 744 et 1238 m². La surface totale de ces lots est de 27431 m².	
Les parties collectives sont représentées par : - La voirie permettant la circulation et l'accès au lot, représente une superficie de 3181 m² + Les accotements qui seront bitumés représentent une surface de 1309 m² + Les espaces verts représenté par des accotements destinés à recevoir l'ouvrage de rétention des eaux pluviales représentent une surface de 1200 m². Le périmètre total de la zone du projet est de 33121 m²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Gelade

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 85' 66" 66

Lat. 45° 70' 90" 06

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

CUSSAC

4.7 s'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

X

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

X

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

X

si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancienne prairie de pâture – fauche annuelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

CARTE COMMUNALE

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Périgord Limousin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rejet du trop plein des eaux pluviales se réalise dans un plan d'eau.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir évaluation simplifiée des zones Natura 2000 en annexe 6 du DLE.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériau uniquement pour les couches de formes et les matériaux bitumineux pour constituer la voirie et les accotements.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains agricoles vont être impactés par les 33121 m ² du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins de terrassement généreront du bruit. En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire générera un bruit « de fond » un peu plus amplifié.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins de terrassement généreront des poussières et des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire générera des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La voirie sera dotée d'un éclairage public de manière à sécuriser cet axe nouveau. <input type="checkbox"/> Cet éclairage viendra se fondre dans le halo lumineux de la ville de Cussac. Toutefois, la nature des procédés d'éclairage sera d'une technologie plus moderne dont l'éclairage sera mieux ciblé vers le secteur du sol à éclairer.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La conception des ouvrages et la circulation routière empruntant cet axe génèrera des rejets polluants dans l'air. Polluants liées à l'émission de gaz résidus de la combustion de l'énergie fossile.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> L'imperméabilisation des parcelles par leur urbanisation, la pose d'un drainage le long des voiries et le choix du traitement individuel à chaque parcelle va disperser les eaux pluviales par infiltration dans le sol. Le trop plein se concentrera sur un point bas des parcelles.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Les ERU issues des parcelles à lotir ultérieurement seront traitées par le réseau séparatif à créer et les déchets ménagers dans chaque lot et les déchets ménagers bénéficieront du réseau de collecte de la ville, les déchets spécifiques aux entreprises seront éliminées par des filières adéquates.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> A moyen terme, lorsque les parcelles seront urbanisées, 33121 m ² ne seront plus à la disponibilité de l'agriculture (prairie de pâture / fauche annuelle) et seront englobé au milieu urbain de la ville de Cussac.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les eaux pluviales du projet alimentent le talweg affluent de la Tardoire.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage a opté pour un dimensionnement de pluie de retour décennale pour l'ensemble des ouvrages de régulation des eaux pluviales de son projet, de plus l'infiltration dans le sol des eaux pluviales sera favorisée, via les techniques employés et la perméabilité moyenne du sol.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé : Le projet de par sa taille et sa nature, est suffisamment décrit dans la notice d'impact du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé de manière concomitante à ce feuillet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) voir dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 87.	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir page 11 et annexe n°6)	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir annexe n°3)	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; Voir dossier déposé simultanément à la DDT 87. (voir page 7 annexe n°1, 2, 3 et 6)	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir intégralité du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 87.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CUSSAC

le,

28 septembre 2015

Signature




Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom	Monsieur le Maire de Cussac	Prénom	
Adresse			
Numéro	1	Extension	
Nom de la voie	Place de la Maire		
	Mairie		
Code Postal	87150	Localité	Cussac
		Pays	
Tél.	05 55 70 94 35	Fax	05 55 70 96 65
Courriel	mairie-cussac@orange.fr	@	

Personne morale

Nom		Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro		Extension	
Nom de la voie			
Code postal		Localité	
		Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	RANVIER	Prénom	Mélanie
Qualité	Chargé de mission dans la rédaction des pièces du dossier loi sur l'eau SAS - Controlext		
Tél.	Tel : 06 72 31 97 88	Fax	
Courriel	controlext.sas@gmail.com	@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

GABETTE

Prénom

Luc

Qualité

Maire de Cussac

Tél.

05 55 70 94 35

Fax

05 55 70 96 95

Courriel

mairie-cussac@orange.fr

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente
en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente
en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas
par cas n°..... a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le __/__/____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

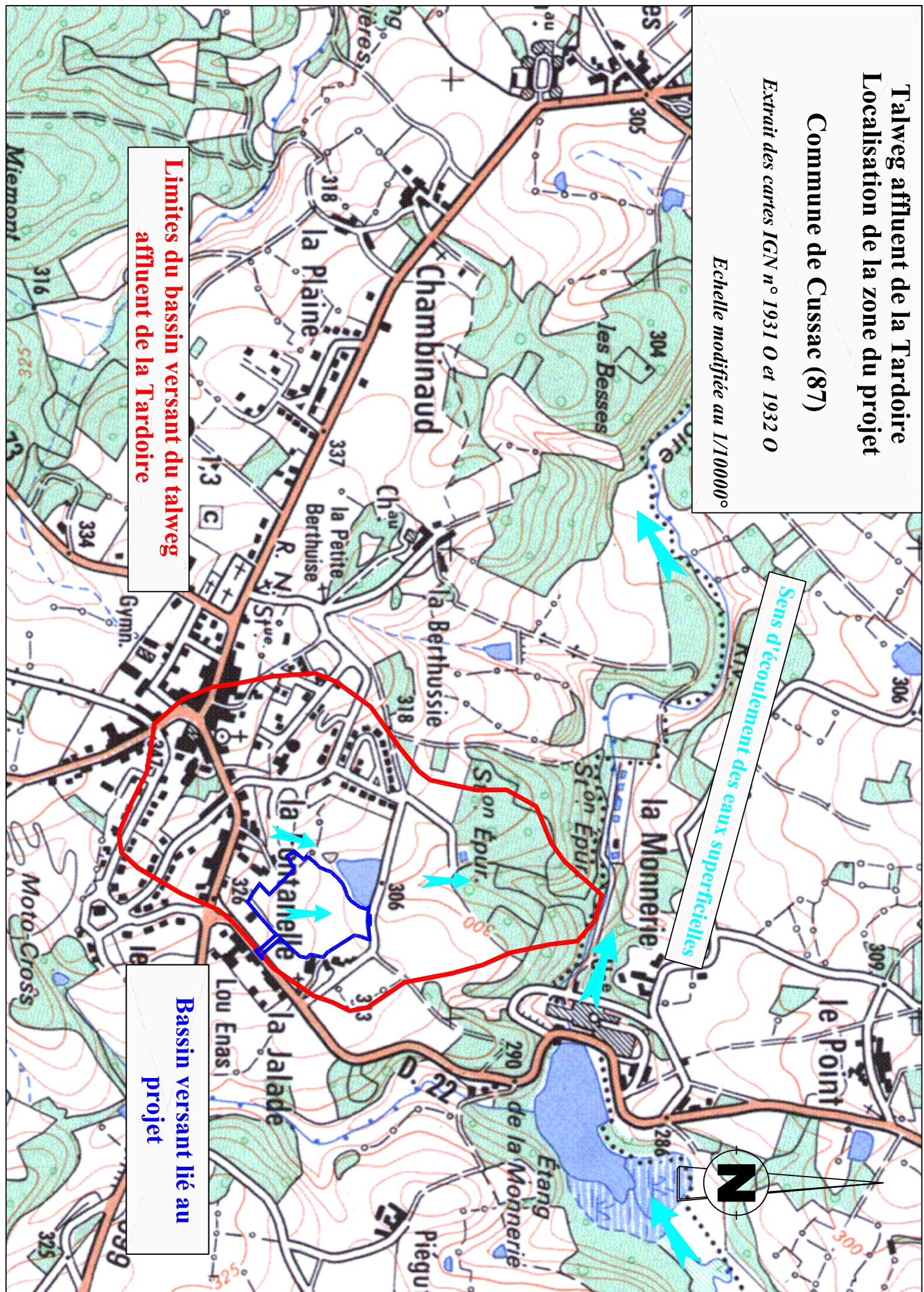
Talweg affluent de la Tardoire

Localisation de la zone du projet

Commune de Cussac (87)

Extrait des cartes IGN n° 1931 O et 1932 O

Echelle modifiée au 1/10000°



Projet de création d'un lotissement communal

Extrait du cadastre du bourg de Cussac

— Limite d'emprise des lots

— Limite des parcelles concernées

Echelle : 1/2000°

Prairie
LA GELADE

Limite d'emprise du projet

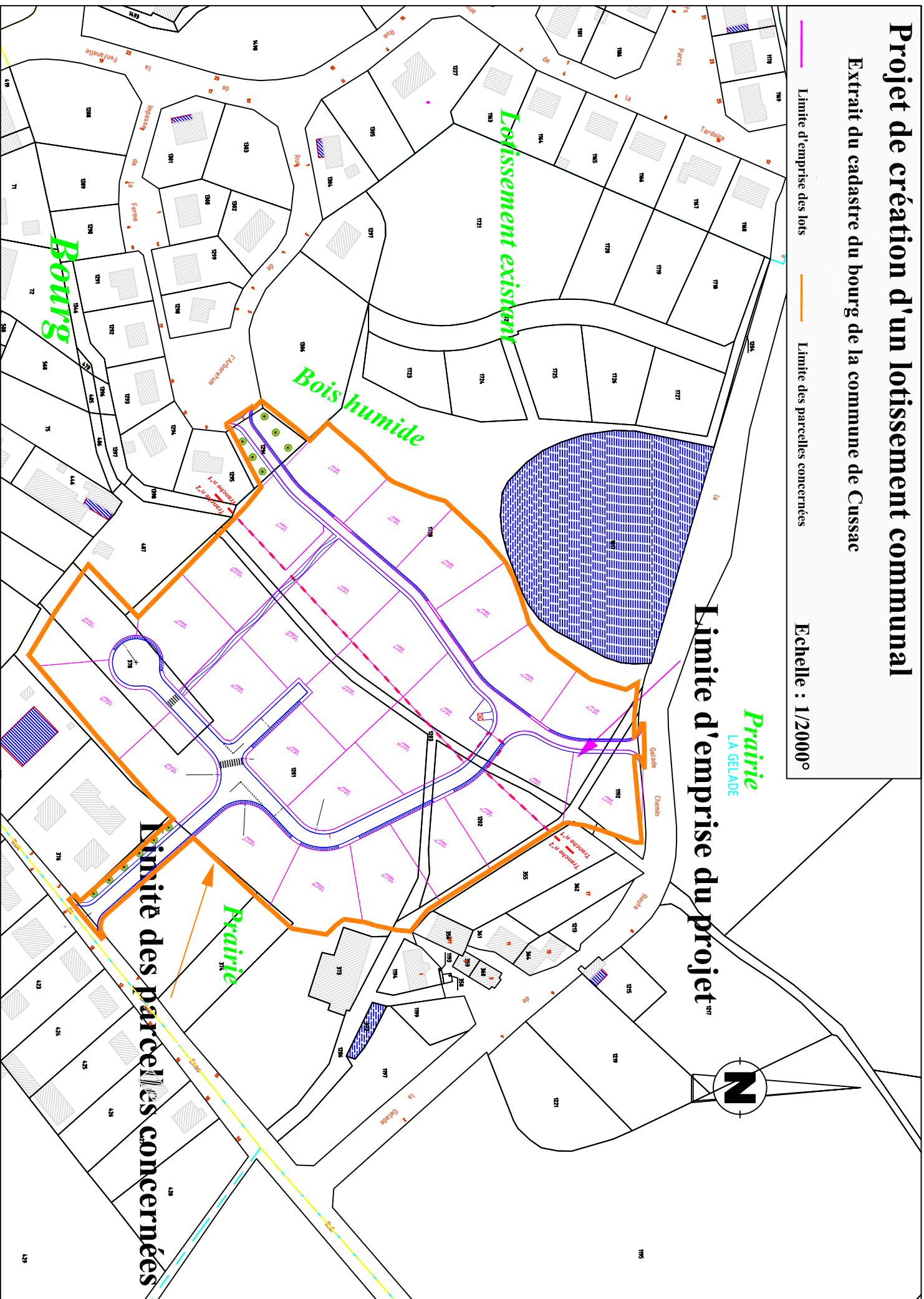
Bois humide

Lotissement existant

Bourg

Limite des parcelles concernées

Prairie





Légende

- Enrobé voirie
- Bicoche trottoir
- Lot
- Espace vert
- Arbre à planter

- Drain routier DN 315 mm
- Canalisation PVC DN 315 mm
- Canalisation PVC DN 500 mm

a2i
SAS ICHÉ INGENIERIE

ICHÉ INGENIERIE
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET D'OPÉRATIONS DE V.R.D.

AGENCE EN HAUTE-VIENNE La Monnerie 87150 CUSSAC	AGENCE EN DORDOGNE 37, rue Puits de la Barre 24470 ST PARDOUX LA RIVIERE	AGENCE EN CHARENTE Place du Pigeonnier 16380 MARTHON
---	--	--

Téléphone : 05 55 70 52 78 - Fax : 05 55 70 03 32 - E-Mail : a2i.ingenierie@gmail.com - Siret : 487 648 883 00022

COMMUNE DE CUSSAC
- Mairie -
1, Place de la Mairie - 87150 CUSSAC
Tél: 05.55.70.94.35

**Aménagement d'un lotissement
" Les Nénuphars "**

Plan de masse

Echelle :		Date :	Etabli par :
1/500		14/12/2015	Clément VERCHERE
Indice	Date	Objet	
A	06-11-14	AVP	